

CAMPANA ELEB SABLIC

DAVIDEAU

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,70  
Siège social : 27 rue de La ROCHEFOUCAULD - 75009 PARIS Sassette - 75006 Paris  
R.C.S. PARIS B 432 173 854 - Tél. 01 45 49 21 15 - Fax 01 45 48 67 76

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

003 2575

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 30 JUIN 2008**

L'an deux mille huit,  
Le 30 juin  
A 11 heures,

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris

I M R

14 OCT. 2008

gzeus

N° DE DÉPÔT

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée « CAMPANA ELEB SABLIC » se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire suivant convocation faite à chacun d'eux par la Présidence.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles ELEB, Président,

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 1.125 actions

Monsieur le Président constate que sont également présents à la réunion :

- Monsieur André CAMPANA, propriétaire de 1.125 actions
- Monsieur Laurent SABLIC, propriétaire de 250 actions

Total des actions 2.500 actions

Composant l'intégralité du capital de la société.

Tous les associés étant présents et ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président constate que l'assemblée peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

AC

1

LS

JLE

## ORDRE DU JOUR :

- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation du changement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Approbation des conventions réglementées,
- Quitus du Président,

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées,
- L'inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours avant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition, ainsi que l'assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial et, cette lecture terminée, déclare la discussion ouverte.

Après un large débat, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, les explications complémentaires fournies verbalement par le Président, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations qu'ils concernent et résumées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 s'élevant à la somme de **941 €** au poste « **report à nouveau** ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M

2

G

JCE

### **TROISIEME RESOLUTION**

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuve ledit rapport et les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce qui y sont énoncées, les parts des associés intéressés n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et, comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le compte-rendu lui a été fait et lui en donne quitus pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme en remplacement de Monsieur Pierre KUPERBERG la société P.S.K. AUDIT, 134 rue de Courcelles 75017 PARIS, représentée par Monsieur Pierre KUPERBERG, né le 30 octobre 1946 à Paris 8<sup>ème</sup>, en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Et en remplacement de Madame Tita ZEITOUN, la société BOISSIERE EXPERTISE AUDIT, 57 rue Boissière 75116 PARIS, représentée par Madame Tita ZEITOUN, née le 12 mai 1947 à Tunis, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DERNIERE RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AC

3

4

JCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le secrétaire.

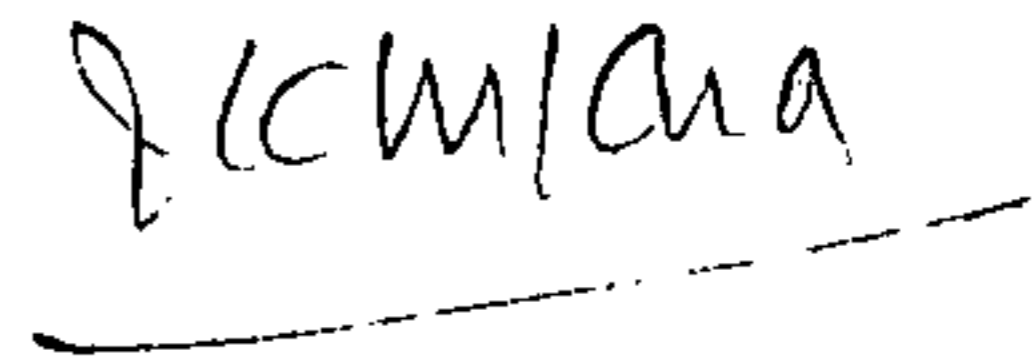
*Le Président*

*Monsieur Jean-Charles ELEB*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. C. Eleb', written in a cursive style. A horizontal line is drawn below the signature.

*Le secrétaire*

*Monsieur André CAMPANA*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Campana', written in a cursive style. A horizontal line is drawn below the signature.